



## **Informations de la CFMP**

### **115<sup>e</sup> séance plénière du 29 novembre 2018 à Berne**

#### **Modification du règlement de la CFMP**

En 2019 et comme annoncé, le SEFRI organisera et mettra sur pied les examens fédéraux de maturité professionnelle. En conséquence, il est nécessaire de modifier le règlement de la CFMP. Par ailleurs, le nombre de membres des deux sous-commissions de la CFMP (développement et reconnaissance) passera désormais à 4 personnes, vice-président-e non compris.

La version révisée du règlement de la CFMP a été approuvée en séance plénière et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **Les filières de formation suivantes ont été traitées en séance plénière de la CFMP :**

	<b>MP 1</b>	<b>MP 2</b>
Levée de conditions	1	4
Reconnaissance sans conditions	20	4
Reconnaissance avec conditions	21	0
Demande de prises de position des cantons	7	0

Boris Kreit, responsable du secrétariat de la CFMP

14 décembre 2018